



## Description et durée du concours

Le concours « Courez la chance de gagner un certificat-cadeau de 500 \$ applicable à l'achat d'une paire de lunettes avec prescription », organisé par l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) et IRIS., se déroulera du 13 mars 2024 à 9 h, au 10 avril 2024 à 12 h.

## Admissibilité

Seules les personnes qui remplissent les conditions suivantes peuvent participer au concours :

- être membre de l'AQRP ;
- résider au Québec ;
- être âgée de 18 ans et plus.

## Participation

Pour s'inscrire au concours, les personnes admissibles doivent remplir le formulaire du programme Avantages IRIS et le formulaire d'inscription *via* le site Web de l'AQRP en indiquant leur nom et leur numéro de membre. Le concours doit être en vigueur au moment de l'inscription et une seule participation par personne est autorisée.

L'inscription au concours signifie que les participants ont lu les règlements, qu'ils acceptent de s'y conformer et qu'ils sont liés aux présents règlements.

Aucune inscription ne sera acceptée après l'échéance pour quelque raison que ce soit et elle sera automatiquement rejetée.

En participant au concours, vous :

- reconnaissez avoir lu et accepté les règlements du concours et vous y conformer ;
- confirmez satisfaire à tous les critères d'admissibilité ;
- acceptez le prix (si vous l'emportez) ;
- consentez à ce que votre nom et vos coordonnées soient communiqués et utilisés sans compensation, par l'AQRP et IRIS, à des fins de promotion ou autres en lien avec le concours.

Les membres du personnel de la direction générale de l'AQRP ne peuvent pas participer à ce concours.

## Description du prix

Le gagnant du tirage remportera un certificat-cadeau de 500 \$ applicable à l'achat d'une paire de lunettes avec prescription.

Le prix devra être accepté comme tel et il ne pourra être échangé, remboursé, vendu ou transféré. Aucune substitution ne sera accordée.

Le refus d'accepter le prix ou une partie du prix dégage l'AQRP de toute obligation à l'égard du gagnant concernant le prix ou la partie du prix en cause.

## Attribution du prix

Le gagnant sera déterminé par un tirage au sort parmi l'ensemble des inscriptions admissibles. Le tirage aura lieu le 10 avril 2024 à 13 h, au bureau de l'AQRP situé au 5400, boulevard des Galeries, bureau 111, Québec, QC G2K 2B4.

Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues.

C'est IRIS qui fera parvenir le prix au gagnant.

## Conditions générales

Pour que la personne sélectionnée soit déclarée gagnante, les conditions suivantes doivent être respectées :

- un représentant de l'AQRP communiquera avec le gagnant par téléphone au plus tard dans la semaine suivant le tirage ;
- le gagnant devra être joint dans un délai de sept (7) jours ouvrables, à défaut de quoi il perdra son droit au prix.

Tous les autres frais, autres que ceux spécifiquement stipulés ci-dessus comme étant inclus dans le prix, seront à la charge du gagnant. Le gagnant dégage de toutes responsabilités les commanditaires du concours, leurs agences de publicité et de promotion, ainsi que IRIS, pour tout dommage ou préjudice résultant de l'attribution et de l'utilisation de son prix. La responsabilité d'honorer le prix est attribuée à IRIS.

## Publication du nom du gagnant

Une fois le tirage fait, le nom du gagnant sera annoncé directement sur le site Web de l'AQRP.

L'AQRP se dégage de toute responsabilité quant à un dommage ou à une perte découlant de la participation à ce concours, de l'attribution ou de l'utilisation du prix, de sa qualité ou de toute défectuosité.

L'AQRP décline toute responsabilité à l'égard des erreurs ou omissions dans l'impression du matériel ou de la publicité liés au concours.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-dessus ou toutes autres conditions indiquées dans les règlements, la personne sélectionnée sera disqualifiée et un nouveau tirage sera effectué conformément aux présents règlements.

Les mêmes conditions resteraient alors applicables en faisant les adaptations nécessaires au besoin. Le prix n'est pas transférable, échangeable ou monnayable. La personne désignée gagnante dégage l'AQRP de toute responsabilité ou de tout dommage qu'elle pourrait subir à la suite de l'acceptation ou de l'utilisation de son prix.

## **Protection des renseignements personnels**

Les renseignements personnels demandés sur le formulaire de participation sont recueillis, conservés et utilisés par l'AQRP et IRIS pour les fins d'administration du concours.

## **Pour communiquer avec la responsable du concours**

Louise Bernier

5400, boulevard des Galeries, bureau 111

Québec (Québec) G2K 2B4

418 683-2288 ou 1 800 653-2747, poste 139 | [louise.bernier@aqrp.ca](mailto:louise.bernier@aqrp.ca)

\* Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.